

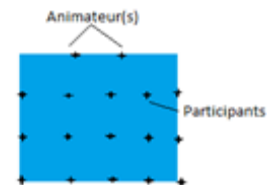
Recommandations pour les groupes d'animation VACTIVE ou autres séances d'activités intérieures demandant un effort occasionnant un essoufflement (ne s'appliquent pas aux sports d'équipe) (mise à jour 3 septembre 2020)

AVANT l'activité – Responsabilité de l'animateur en collaboration avec le propriétaire

- **Obtenir l'accord du propriétaire** (municipalité, OBNL ou entreprise) du lieu où vous souhaitez réaliser vos activités et **convenir de la personne qui devra faire respecter les règles et les modalités** d'utilisation. Ce lieu doit être désinfecté avant votre arrivée;
- **Considérer la capacité d'accueil** selon la surface utilisée pour animer afin de respecter la distanciation de 2 mètres :
 - La dimension minimale de l'espace dépend du nombre maximal de participants pour chaque groupe. Ainsi, la taille des groupes peut varier selon l'espace disponible :
 - **L'espace doit permettre un minimum de 2 mètres**, en tout temps, entre chaque participant ainsi qu'avec les animateurs;
 - Selon le nombre d'inscriptions, faire des groupes avec le nombre autorisé, proposer des **séances plus courtes** dans la même journée ou proposer des **journées différentes**.
 - Voici des exemples de dimensions approximatives selon le nombre de participants :*

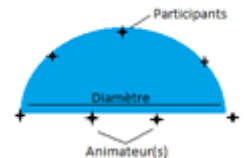
Taille rectangulaire, rangée de 5 participants :

- 10 participants : minimum de 36 pi x 20 pi (soit 720 pi²);
- 15 participants : minimum de 36 pi x 26 pi (soit 936 pi²);
- 20 participants : minimum de 36 pi x 33 pi (1188 pi²).



En demi-cercle :

- 10 participants : demi-cercle dont le diamètre est d'environ 40 pi (12 m);
- 15 participants : demi-cercle dont le diamètre est d'environ 60 pi (18 m);
- 20 participants : demi-cercle dont le diamètre est d'environ 80 pi (24 m).



- Il est recommandé de **mettre des repères visuels au sol** (craie, peinture, rubans adhésifs, petits cônes, petits sacs de sable, visuels faciles à déplacer, etc.) afin de désigner les espaces de distanciation de 2 mètres entre chaque participant.
- **Établir un sens de circulation unique** pour éviter que les personnes ne se croisent :
 - Une circulation fluide et organisée doit être assurée dans les zones qui créent des goulots d'étranglement comme les entrées et les sorties ainsi que l'accès à la salle de bain.
- **Éviter les engorgements au vestiaire :**
 - Aménager, dans la mesure du possible, un espace de 2 mètres de distance le long des murs pour que les participants puissent déposer leur manteau et changer de souliers ou prévoir des horaires d'arrivée.

- **S'assurer que les consignes générales sont affichées :**

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-179F.pdf>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC900-1087-affiche-sports-loisirs.pdf>

- Localiser un endroit où les participants peuvent se **désinfecter les mains avant et après l'activité**;
- S'assurer que le responsable de l'activité a accès à une trousse COVID et que son contenu soit adéquat, en bon état et ait une quantité suffisante de matériel, notamment des gants, des masques de procédure médicaux de qualité et une protection oculaire. Une solution hydroalcoolique doit être accessible à proximité de la trousse;
- Identifier un lieu pour isoler un participant qui développe des symptômes compatibles avec la COVID-19. Celui-ci doit retourner chez lui dans les meilleurs délais. La personne assurant sa surveillance doit porter les équipements de protection individuelle si elle est à moins de 2 mètres et lors des premiers soins (gants, masque de procédure et protection oculaire);
- **Prévoir un registre des présences** pour chaque séance.

AVANT l'activité – Responsabilité du participant

- Se procurer **un couvre-visage avec un sac de papier, une enveloppe ou un autre matériel qui ne retient pas l'humidité**.
- Apporter un désinfectant pour les mains;
- Apporter une **gourde d'eau** déjà remplie à l'arrivée;
- Prendre connaissance et respecter les consignes d'isolement s'il est considéré avoir eu des contacts étroits avec une personne atteinte de COVID-19;
- Être informé que s'il présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19, **de ne pas se présenter** et il est invité à vérifier s'il peut participer à l'activité en composant le 1 877 644-4545 (sans frais).

PENDANT l'activité – Responsabilité du participant

- **Respecter la distanciation physique** de 2 mètres (6 pieds) entre les participants ne vivant pas sous le même toit;
- **Conserver la place** qui nous est assignée tout au long de la session dans la mesure du possible;
- **Porter un couvre-visage** lors de déplacements. Il est permis de l'enlever pour faire l'activité si votre territoire de 2 mètres est bien délimité;
- Respecter les règles de **l'étiquette respiratoire** en toussant dans son coude;
- Utiliser, autant que possible, son **propre matériel ou équipement** (ex. : poids, balle, bâton, etc.);
- Désinfecter les lieux selon la politique du propriétaire établie et le matériel si partagé entre les participants :
<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19.pdf>

*Source : ACTIVITÉS EXTÉRIEURES SUPERVISÉES EN RI-RPA EN CONTEXTE DE PANDÉMIE, Guide d'accompagnement pour l'implantation COVID-19, 2020-07-08